

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 mars 2019

Médecins libéraux, Bpifrance et Medicen Paris Région s'associent pour accélérer l'innovation en e-santé.

L'URPS médecins libéraux Ile-de-France, dans le cadre de son LAB'URPS lance, en partenariat avec le pôle de compétitivité Medicen et Bpifrance, un programme d'accélération reposant sur un Club de médecins beta-testeurs. L'objectif est de placer les médecins libéraux au cœur du processus d'innovation de leurs futurs outils de travail : en testant des produits innovants arrivant sur le marché de la e-santé, ils contribueront à en assurer la pertinence pour la pratique.

Les médecins sont parmi les premiers utilisateurs des innovations en santé, cependant, les outils qui arrivent sur le marché ne correspondent pas nécessairement à leur pratique quotidienne de la médecine et à leurs attentes.

C'est pourquoi, en partenariat avec Bpifrance, via le fonds Patient Autonome et le pôle de compétitivité en santé d'Ile-de-France Medicen, l'URPS médecins libéraux Ile-de-France, à travers sa commission « Pratiques libérales et nouvelles technologies », met en place le Club des médecins beta-testeurs.

Modalités de participation

Dans un premier temps, un appel à candidatures sera lancé auprès de start-ups en e-santé. Trois entreprises seront retenues, chacune proposant un produit e-santé appartenant à l'une de ces trois thématiques :

- **L'intelligence artificielle** (*aide au diagnostic, aide à la prise de décision...*)
- **Le lien entre médecin et médecin et entre médecin et patient** (*éducation thérapeutique, suivi post-opératoire...*)
- **Les objets connectés au sein du cabinet** (*télé-surveillance, objets connectés aux logiciels métier...*)

Des médecins libéraux volontaires testeront ensuite ces produits pendant trois mois et feront des retours réguliers aux start-ups dans le but de les optimiser et d'assurer la pertinence produit/usage.

Cette immersion des médecins libéraux au cœur du processus d'innovation a pour objectif d'aider à lever les freins à l'utilisation de nouvelles technologies que peuvent ressentir certains médecins. Ce partenariat permettra par ailleurs d'aider de jeunes entreprises de la e-santé à améliorer leurs produits, afin qu'ils répondent au plus près des attentes et besoins des médecins et à faire valider leur preuve de concept.

CALENDRIER

20 MARS 2019

Appel à candidature auprès des jeunes entreprises françaises.
Candidature à faire sur www.urps-med-idf.org

Fin AVRIL 2019

Sélection de six start-ups, deux par thématique par un comité composé de représentants des 3 partenaires. **Pitch** des start-ups retenues devant le comité. Une entreprise par thématique sera sélectionnée.

MAI-JUILLET 2019

Phase de tests des trois solutions.

A PROPOS

L'URPS MEDECINS LIBERAUX ILE-DE-FRANCE

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 22 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Au sein de l'URPS, la **commission « pratiques libérales : nouveaux modes d'exercices et nouvelles technologies »** a pour objectif d'aider les médecins à s'adapter au mieux aux transformations de la santé liées au numérique. La commission mène enquêtes et expérimentations dans ce domaine et a créé le **Lab'URPS**, un espace d'échanges entre les médecins libéraux franciliens et les entreprises innovantes de l'e-santé. A ce titre, le Lab'URPS a organisé :

- Des **rencontres** : soirées sur l'intelligence artificielle et sur la numérisation au cabinet.
- Un **colloque** le 14 février « Pratique de la télémédecine en libéral »
- Des **Clubs Utilisateurs** : des ateliers sont proposés aux médecins libéraux pour échanger avec des éditeurs de logiciel (dont ils sont déjà client) afin d'optimiser leurs outils.

MEDICEN

Pôle de compétitivité francilien dédié à la santé, Medicen est le lieu unique où travaillent ensemble PME et start-ups, grands acteurs industriels, recherche académique et professionnels de santé pour créer de la valeur économique et mettre sur le marché des solutions innovantes au service de la santé des citoyens et des patients.

BPIFRANCE ET LE FONDS PATIENT AUTONOME

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Lancé en décembre 2017 et doté de 50 millions d'euros, le fonds Patient Autonome de Bpifrance investit dans des start-up en santé digitale en phase d'amorçage, développant des solutions et produits innovants répondant aux enjeux de santé publique. Il s'intéresse aux nouveaux usages à forte valeur médicale qui vont révolutionner la médecine.

CONTACTS PRESSE

URPS médecins libéraux IDF Sylvie Courboulay 01 40 64 14 78 - 06 86 80 88 56 sylvie.courboulay@urps-med-idf.org Claire Fourrier 01 40 64 56 99 claire.fourrier@urps-med-idf.org	MEDICEN Livia Aouizerate 01 80 05 95 10 – 06 78 28 79 91 laouizerate@medicen.org	Bpifrance Laure Schlagdenhauffen 01 41 79 85 38 laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr
--	---	--